

# La prochaine campagne d'inscription 2022/2023

Concernant les étudiants en licence, nous vous rappelons que la limitation du nombre d'inscriptions administratives sera désormais active. Les étudiants ne pourront redoubler qu'une fois chaque année (sauf dérogation accordée par le directeur de la composante), ce qui limite à **six années** d'inscription en Licence.

## Dates limites d'inscription administratives

- **LICENCE :**            **lundi 12 septembre 2022**
- **MASTER 1 :**        **lundi 12 septembre 2022**
- **MASTER 2 :**        **vendredi 30 septembre 2022**

### Rappel :

- Les inscriptions administratives se font **uniquement via internet**
  - . première inscription à Paris 1 : <http://primo.univ-paris1.fr> ;
  - . réinscription à Paris 1 : <http://reins.univ-paris1.fr> ;
- En cas de difficulté, l'étudiant doit d'abord contacter l'assistance téléphonique : **01 71 25 11 37** (de 9h00 à 17h00) ;
- Les étudiants peuvent aussi contacter la Scolarité Centrale par mail : [Inscriptions-Administratives@univ-paris1.fr](mailto:Inscriptions-Administratives@univ-paris1.fr)
- Les pièces justificatives doivent être transmises par voie électronique (sur l'ENT, rubrique **PJWEB**) ;
- L'accès à la Scolarité centrale (PMF - 11ème étage) est strictement limité aux étudiants déjà inscrits ayant pris un rendez-vous (sur l'ENT, rubrique Rendez-vous IA).